



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2013

À une séance ordinaire tenue le 12 août 2013, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse
M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
M. André Sévigny, conseiller n° 5
M. Bernard Ouellet, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 10 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Adoption du règlement n° 713-2013 modifiant le règlement de zonage n° 590-2007 District St-Apollinaire
- b. Adoption du règlement n° 714-2013 ayant pour effet d'abroger le règlement n° 687-2012
- c. Autorisation CPTAQ – Lots 3 688 361, 3 964 874 et 3 974 875 (sablière)
- d. Dérogation mineure – 751, rang Bois de l'Ail
- e. Dérogation mineure – 12, chemin de la Chute
- f. Dérogation mineure – 396, rue des Bois
- g. Dérogation mineure – 420, route du Bois de l'Ail (résolution reportée à la séance extraordinaire du 2 octobre)
- h. PIIA patrimoine – 170, rue Principale
- i. Cession de chemin – rang Prairie Grillée

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. ...

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. Adoption du règlement n° 717-2013 modifiant le règlement n° 645-2010 sur les alarmes-incendie non fondées



10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Adoption du règlement n° 715-2013 modifiant le règlement n° 318-98 sur la circulation
- b. Avis de motion – Règlement concernant certaines nuisances en matière de dépôts de neige et concernant l'accès au site de dépôts de neige usée
- c. Acceptation du prolongement de la rue Terry-Fox intersection rue Moreau
- d. Permis d'intervention – travaux à réaliser à l'intérieur de l'emprise des routes étant sous la juridiction du ministère des Transports
- e. Autorisation pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts – Paysagiste 2000 inc. et Gestion R.D. (2003) inc.

11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Don au Lac Mégantic
- b. Contribution financière – portes ouvertes sur les fermes du Québec

12. ADMINISTRATION

- a. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement n° 676-2011 sur la tarification de certains biens, locations et services municipaux
- b. Prêt de la salle communautaire pour le 12 octobre 2013
- c. Participation au tournoi de Golf Annuel de Défi Jeunesse Québec
- d. Autorisation temporaire – restaurant Thai Zone

13. AGENDA POLITIQUE

- a. .

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

15912-08-2013
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 août 2013 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

15913-08-2013
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité



Salaires bruts payés - Juillet

Ginette Moreau Daigle	2 448,70 \$
Léopold Rousseau	890,44 \$
Jean-Pierre Lamontagne	890,44 \$
Jonathan Moreau	890,44 \$
André Sévigny	890,44 \$
Julie Rousseau	890,44 \$
Bernard Ouellet	890,44 \$
Martine Couture	5 809,56 \$
Martin Miller	3 047,10 \$
Renault Lepage	5 507,56 \$
Dany Lamontagne	4 421,33 \$
Membres du conseil et cadres :	26 576,89 \$
Employés voirie et bureau :	57 099,43 \$
Service de sécurité incendie :	7 194,54 \$
Bibliothèque et brigadières :	3 084,48 \$
Personnel de la SAAQ :	7 350,94 \$
Terrain de jeux :	28 158,00 \$
Total des salaires bruts payés pour juillet 2013 :	129 464,28 \$

Comptes payés - Juillet

Télus	Téléphone, cabine tél. et internet	851,36 \$
Superpass	Essence et diesel	6 687,24 \$
Hydro-Québec	Installation luminaires	331,13 \$
District St-Apo	Remb. certificat de localisation	1 000,00 \$
Ministre des Finances	Demande de CA - rue Roger	548,00 \$
CLD	Inscription tournoi de golf	320,00 \$
Laflamme & Siemel Construction 8 ^e Ciel	Décompte # 1 - rue Sévigny	57 434,98 \$
Postes Canada	Communiqué - règl. emprunt puits	489,25 \$
Gaz Métro	Gaz - caserne	15,51 \$
Bell Mobilité	Cellulaires	656,82 \$
Hydro-Québec	Installation luminaires	331,12 \$
Hydro-Québec	Électricité	11 351,62 \$
Cathy Létourneau, notaire	Honoraires - terrain puits Croteau	45 360,00 \$
Postes Canada	Apollinairois	528,51 \$
Hydro-Québec	Électricité	7 106,01 \$
CGER	Location camion (mai et juin)	15 341,04 \$
Marco Rancourt	Remb. certificat de localisation	200,00 \$
Christian Rancourt	Remb. certificat de localisation	200,00 \$
CARRA	Cotisation mensuelle (juillet)	1 236,71 \$
Purolator	Frais de messagerie	31,27 \$
Réseau Mobilité Plus	Téléavertisseurs	239,73 \$
Municipalité de St-Agapit	Redevance Recyc-Québec	17 015,15 \$
Maison des Jeunes	Subvention	1 821,48 \$
Interfas	Ass. collective (juillet)	5 910,19 \$
Total des comptes payés pour le mois de juillet 2013 :		175 007,12 \$



Comptes à Payer - Juillet

Aiguillage Rousseau	Aiguillage	13,80 \$
Animal	Abonnement revue - bibliothèque	45,93 \$
Aqua Zach	Pièces réservoir des Merles + des Lilas	1 495,54 \$
Aquarium du Québec	Sortie terrain de jeux	1 066,97 \$
ARLPH	Formation - personnes handicapées	45,00 \$
Atelier Genytech	Entretien véhicules incendie	1 641,62 \$
Aubin Auto inc.	Pose et balancement roue d'acier	32,08 \$
Autobus Auger	Sortie terrain de jeux	2 642,12 \$
Banlieue Ford	Pièces	100,56 \$
Batteries du Québec	Batteries	68,99 \$
Claude Beauchamps	Arbitre soccer	24,00 \$
Rebecca Beauchamp	Arbitre soccer	29,00 \$
Emmanuel Beaudoin	Arbitre soccer	19,00 \$
Léonie Bédard	Remb. frais déplacement et dépenses	486,97 \$
Thomas Belleau	Arbitre soccer	18,00 \$
Johannie Bergeron	Remboursement achats terrain de jeux	528,59 \$
Angela Bergeron Aubin	Remb. frais de déplacement	9,00 \$
Félix Bergeron	Arbitre soccer	56,00 \$
Béton Laurier	Travaux au bassin et chaîne de rue	29 792,32 \$
Biolab	Analyses d'eau	235,70 \$
Bi-Sports	Chandails de soccer	110,38 \$
Mathieu Boissonneault	Arbitre soccer	10,00 \$
Boivin & Gauvin	Pièces et bottes de pompiers	623,16 \$
Isabelle Bolduc	Remb. inscription tournoi de soccer	80,00 \$
Brassard	Papeterie	325,77 \$
Casse-Croûte Lizon	Incendie d'école St-Antoine	125,70 \$
CN	Frais annuel	17,25 \$
Camions Masse	Pneu réchappé pour 10 roues	86,23 \$
Carquest	Pièces	209,41 \$
Cathy Létourneau, notaire	Honoraires - terrain puits Croteau	600,00 \$
Centre d'amusement Carie Factory	Sortie terrain de jeux	1 195,74 \$
CGER	Location camion - juillet	7 670,52 \$
Certified Laboratories	Nettoyeur	659,79 \$
Chapiteau Rive-Sud	Balance chapiteau - Fête au Village	2 864,67 \$
CHEM Action inc.	Pièce	178,21 \$
Cinéma Le Clap	Sortie terrain de jeux	1 256,50 \$
Clinique vétérinaire Lauvien	Euthanasie et incinération	132,22 \$
Club FADOQ les Alouettes	Soirée dansante - Fête au Village	300,00 \$
Club de pétanque St-Apo	Bourse tournoi de pétanque - Fête au village	150,00 \$
Commerçants de la Chaudière inc.	Frais de transport	14,02 \$
Conciergerie Rive-Sud	Entretien ménager - salle communautaire	1 005,14 \$
Coop Unicoop	Pièces	792,77 \$
Martine Cormier	Parent entraîneur	110,00 \$
Côté Fleury	Cadenas	254,55 \$
Carolane Couture	Arbitre soccer	84,00 \$
Marcel Croteau	Ménage de juillet	956,59 \$
Denis Desaulniers	Balance pour le Youp de Fête au Village	1 799,50 \$
Myriam Desrochers	Arbitre soccer	273,00 \$
Dilicontracto	Ouverture du site	91,98 \$
Distribution Brunet	Membrane géotextile	1 438,57 \$
Michel Dubois	Remb. chaussures de sécurité	200,00 \$
École Nationale des pompiers	Examen	564,00 \$
Eco-Parc	Sortie terrain de jeux	880,88 \$
Educ Expert	Formation gaz inflammables	1 034,78 \$
Entreprises Denys Hamel inc.	Nettoyer fossé rue Roger	86,23 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Pavage et transport de pierre	145 472,84 \$
Envirotonte	Tonte de gazon	2 537,66 \$
EIRS	Surveillance réservoir et garage	110,39 \$
Exova	Analyses d'eau	132,22 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



FQM	Formation	293,19 \$
Ferme des Jumeaux Lamontagne	Travaux au bassin et balles de paille	231,36 \$
Fertibeauce	Traitement punaises	951,37 \$
Fonds de l'information du territoire	Avis de mutation	144,00 \$
Formules municipales	Livre des minutes	253,90 \$
Fortin Sécurité Médic	Renflouement trousse de secours	78,47 \$
G. L'avantage Autos	Location de nacelle	609,08 \$
Gaétan Bolduc & ass. inc.	Horloge en trouble	370,80 \$
Allison Gagné	Remb. frais de déplacement	9,00 \$
GéniArp	Travaux au bassin de rétention	5 947,09 \$
Génivar	Honoraires professionnels - traitement d'eau	12 437,61 \$
Gestion VJR	Frais surdimensionnement - bouclage rue Chainé	70 022,78 \$
Groupe Archambault	Livres bibliothèque	2 087,54 \$
Groupe Giroux	Piquetage puits Croteau	1 149,75 \$
Groupe Sports-Inter	Ensemble de but et filets basket	312,49 \$
Hoskin Scientifique limitée	Réparation oxymètre	1 178,26 \$
Iclic	Nom de Domaine.com	57,49 \$
Alexander Jaramillo	Arbitre soccer	67,00 \$
Jolicoeur Lacasse avocats	Honoraires professionnels - divers dossiers	4 169,13 \$
Josée Proulx	Camp anglais	3 425,00 \$
Laflamme & Sienel	Décompte # 2 - rue Sévigny	40 673,85 \$
Lafontaine	Travaux au bassin de rétention	5 173,88 \$
Antoine Laliberté	Arbitre soccer	51,00 \$
Dany Lamontagne	Remb. avance formation secouriste TDJ	680,00 \$
L. Delisle inc.	Travaux fossés	4 248,34 \$
Lettrage Rémi Gagné	Ronds oranges pour borne-fontaine	74,73 \$
Librairie Renaud-Bray	Livres bibliothèque	382,53 \$
Linde	Acétylène, oxygène, etc.	102,90 \$
Loïc Lance	Remb. pour tournoi de soccer U-10	236,00 \$
M. Lemieux	Peinture	89,68 \$
Moi & Cie	Abonnement revue - bibliothèque	39,03 \$
Marché Veilleux	Épicerie terrain de jeux et caucous	301,41 \$
Dalonn S. Marois	Remb. frais de déplacement	37,00 \$
Mercier Expert	Pièces	366,45 \$
Mini Moteurs RG	Bougie pour plaque vibrante	5,60 \$
Maxime Morin	Arbitre soccer	348,00 \$
M.R.C. de Lotbinière	Barils récupérateurs d'eau et quote-part	31 974,16 \$
Municipalité de Laurier	Quote-part - service de récupération	4 645,25 \$
Municipalité de St-Agapit	Entraide incendie	132,85 \$
Judith Nadeau	Barrière des loisirs - juillet	325,00 \$
Derek Noël	Arbitre soccer	30,00 \$
Novicom	Speaker	62,37 \$
Parafiamma Solutions	Lance perforatrice	421,96 \$
Paysagiste 2000 inc.	Travaux au bassin de rétention	10 567,35 \$
Peinture Lignes Plus	Lignes terrain de soccer et lignes de rues	3 092,83 \$
Carl Pellerin	Spectacle de magie	402,41 \$
Performance C2	Session et acompte	16 171,00 \$
PES Canada	Gyrophare	315,03 \$
Pièce d'auto Alain Côté	Pièces pour réparer pneu	22,31 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	708,58 \$
Plania inc.	Consultation urbanistique	776,08 \$
Pompe Ste-Foy	Pièces	57,63 \$
Jessie Pouliot	Arbitre soccer	40,00 \$
Philippe Pourchelle	Arbitre soccer	15,00 \$
Produits industriels Jean-Paul Côté	Hypochlorite	1 011,78 \$
Promotions Héritage	Chandails terrain de jeux	2 624,13 \$
Protection incendie PC	Recharge	142,57 \$
Publication du Québec	Mise à jour - Normes ouvrages routiers	33,56 \$
Quillorama	Sortie terrain de jeux	846,00 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	865,11 \$
Ray-Car	Pierre	15 400,06 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Reb. Les cent frontières inc.	Construction d'un terrain de baseball	29 576,75 \$
Remb. autos Chaudière-Appalaches	Installer vitre kubota	316,18 \$
Richer Boulet	Tourbe	31,88 \$
RIME	Spectacle 31 octobre	2 500,00 \$
Roulement Techno	Pièces	546,33 \$
Alyson Rousseau	Arbitre soccer	30,00 \$
Sélection	Abonnement revue - bibliothèque	37,90 \$
Serres R. Bergeron	Jardinières et pots	1 680,93 \$
Service de réparations M.M. enr.	Poêle usagé	287,44 \$
Services Frimas	Déboucher drain	453,19 \$
Signoplus	Signalisation	505,61 \$
SNC-Lavalin	Prolongement de la rue Roger	2 822,64 \$
Solu-Tech	Inspection conduite	114,98 \$
Sophie Côté	Remboursement Performance Cs	80,00 \$
Sotramex 3000	Ensemencement hydraulique	10 539,88 \$
Stelem	Pièces	589,82 \$
Talbot Équipement Ltée	Recharge Co2	50,77 \$
Télé-Alarme Plus	Mise à niveau système d'alarme	2 348,37 \$
Télé-Alarme T.S.	Télésurveillance	712,54 \$
Tessier récréo-parc	Valve	178,21 \$
Xavier Vaillancourt	Arbitre soccer	45,00 \$
Village québécois d'antan	Sortie terrain de jeux	1 144,00 \$
Voltec	Entretien réseau d'éclairage	873,81 \$
Westburne	Pièces	342,17 \$
Wolseley	Compteurs d'eau	3 035,34 \$
Xérox	Location photocopieur	3 805,83 \$
Total des comptes à payer pour le mois de juillet 2013 :		522 724,16 \$

15914-08-2013
point no 6

TRANSFERTS DE CRÉDITS

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les crédits suivants soient transférés et que les comptes ci-après énumérés soient renfloués.

LES DÉPENSES	DÉBIT	CRÉDIT
CONSEIL		
Élus - Formation et perfectionnement	187,00 \$	
Élus - Frais de déplacement		187,00 \$
TOTAL - CONSEIL	187,00 \$	187,00 \$
ADMINISTRATION		
Adm. - Frais de poste et transport	3 500,00 \$	
Adm. - Services professionnels	3 000,00 \$	
Adm. - Assurances	775,00 \$	
Adm. - Bénévoles	1 125,00 \$	
Adm. - Fournitures médicales	100,00 \$	
Adm. - Services professionnels comptable		4 400,00 \$
Adm. - Informatique		1 500,00 \$
Adm. - Formation		2 600,00 \$
TOTAL - ADMINISTRATION	8 500,00 \$	8 500,00 \$
PLACE FRANCOEUR		
Place Francoeur - Rémunération	1 500,00 \$	
Place Francoeur - REER collectif	125,00 \$	
Place Francoeur - Cont. Employeur	275,00 \$	
Place Francoeur - Ass. Collective	50,00 \$	
Place Francoeur - Assurances		1 450,00 \$
Place Francoeur - Nett. et buanderie		500,00 \$
TOTAL - PLACE FRANCOEUR	1 950,00 \$	1 950,00 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE & AUTRES		
Sûreté du Québec	10 505,00 \$	
Société protectrice des animaux	500,00 \$	
Quote-part - Transport adapté	911,00 \$	

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



Pompiers - Quote-part MRC		11 916,00 \$
TOTAL - SÉCURITÉ PUBLIQUE & AUTRES	11 916,00 \$	11 916,00 \$
SAAQ		
SAAQ - Assurances	370,00 \$	
SAAQ - Papeterie	600,00 \$	
SAAQ - Pièces & accessoires		970,00 \$
TOTAL - SAAQ	970,00 \$	970,00 \$
SÉCURITÉ INCENDIE		
Feu - 47 rue du Parc	3 415,00 \$	
Pompiers - Ent. & Rép. Véhicules	7 000,00 \$	
Pompiers - Articles de nettoyage	25,00 \$	
Pompiers - Ass. Déductible	500,00 \$	
Pompiers - Frais de déplacement		2 300,00 \$
Pompiers - Assurances		625,00 \$
Pompiers - Formation		5 000,00 \$
Pompiers - Immatriculation		300,00 \$
Pompiers - Location machineries & outillages		1 000,00 \$
Pompiers - Aliments et repas		600,00 \$
Pompiers - Produits chimiques		500,00 \$
Pompiers - Papeterie		615,00 \$
TOTAL - SÉCURITÉ INCENDIE	10 940,00 \$	10 940,00 \$
VOIRIE MUNICIPALE		
Voirie - Informatique	360,00 \$	
Voirie - Assurances	1 100,00 \$	
Voirie - Fournitures médicales	100,00 \$	
Voirie - Formation		1 000,00 \$
Voirie - Location de machineries & outillages		560,00 \$
Neige - Secteur urbain & trottoirs	8 100,00 \$	
Neige - Secteur rural	2 800,00 \$	
Voirie - Ent. & rép. Infrastructure		10 900,00 \$
TOTAL - VOIRIE MUNICIPALE	12 460,00 \$	12 460,00 \$
TRAITEMENT D'EAU POTABLE		
Traitement d'eau - Immatriculation	205,00 \$	
Traitement d'eau - Fournitures médicales	100,00 \$	
Distribution d'eau - Ent. & rép. Infrastructure	15 000,00 \$	
Distribution d'eau - Ent. & rép. Mach. et outillages	9 500,00 \$	
Distribution d'eau - Pièces & accessoires	3 200,00 \$	
Distribution d'eau - Services professionnels		2 000,00 \$
Traitement d'eau - Services professionnels		24 000,00 \$
Traitement d'eau - Formation		305,00 \$
Traitement d'eau - Pièces et accessoires		1 700,00 \$
TOTAL - TRAITEMENT EAU	28 005,00 \$	28 005,00 \$
TRAITEMENT EAUX USÉES		
Traitement eaux usées - Frais de poste	25,00 \$	
Traitement eaux usées - Assurances	1 725,00 \$	
Traitement eaux usées - Immatriculation	105,00 \$	
Traitement eaux usées - Infrastructure		1 855,00 \$
TOTAL - TRAITEMENT EAUX USÉES	1 855,00 \$	1 855,00 \$
DÉCHETS DOMESTIQUES		
Ordures - Frais de poste et transport	25,00 \$	
Ordures - Ent. & rép. machineries	250,00 \$	
Ordures - Communication	300,00 \$	
Ordures - Ent. & rép. Véhicule		575,00 \$
TOTAL - DÉCHETS DOMESTIQUES	575,00 \$	575,00 \$
PROT. ENVIRONNEMENT & LOGEMENT		
Changez d'Air	500,00 \$	
Santé & bien-être (quote-part)	18 615,00 \$	
Participation OMH	485,00 \$	
Parc de secteur - Services professionnels	3 525,00 \$	
Parc de secteur villégiature	200,00 \$	
Accès Logis (tonte de gazon)		220,00 \$
Composteurs domestiques		1 000,00 \$
Récupération - Pièces et accessoires		3 000,00 \$
Parc ind. et développement		19 105,00 \$
TOTAL - PROT. ENVIRONNEMENT & LOG.	23 325,00 \$	23 325,00 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT		
Urbanisme - Frais de poste et transport	700,00 \$	
Urbanisme - Services professionnels	4 770,00 \$	
Urbanisme - Assurance	420,00 \$	
Urbanisme - Formation	35,00 \$	
Urbanisme - Article de nettoyage		50,00 \$
Urbanisme - Vêtements		100,00 \$
Urbanisme - Pièces & accessoires		75,00 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Urbanisme - Ent. Véhicule		1 000,00 \$
Urbanisme - Association et abonnement		200,00 \$
Urbanisme - Immatriculation		50,00 \$
Urbanisme - Informatique		3 500,00 \$
Urbanisme - Publicité		500,00 \$
Urbanisme - Frais de déplacement		450,00 \$
TOTAL - AMÉNAGEMENT & URBANISME	5 925,00 \$	5 925,00 \$
LOISIRS		
Loisirs - Frais de poste et transport	200,00 \$	
Loisirs - Papeterie	750,00 \$	
Loisirs - Informatique		950,00 \$
TOTAL - LOISIRS	950,00 \$	950,00 \$
TERRAIN DE JEUX		
TDJ - Frais de déplacement	500,00 \$	
TDJ - Formation	375,00 \$	
TDJ - Chandails	625,00 \$	
TDJ - Fournitures médicales	50,00 \$	
TDJ - Ménage		1 500,00 \$
TDJ - Ent. Équipements		50,00 \$
TOTAL - TERRAIN DE JEUX	1 550,00 \$	1 550,00 \$
SOCCER		
Soccer - Pièces & accessoires	200,00 \$	
Soccer - Équipement	400,00 \$	
Soccer - Association et abonnement		600,00 \$
TOTAL - SOCCER	600,00 \$	600,00 \$
LOISIRS - AUTRES		
Loisirs (diverses activités)	25,00 \$	
Activités RIME	2 500,00 \$	
Subvention hockey & autres		2 525,00 \$
TOTAL - LOISIRS (AUTRES)	2 525,00 \$	2 525,00 \$
BIBLIOTHÈQUE		
Bibliothèque - Assurances	340,00 \$	
Bibliothèque - Association et abonnement	1 350,00 \$	
Bibliothèque - Entretien bâtiment	2 200,00 \$	
Bibliothèque - Responsable		3 890,00 \$
TOTAL - BIBLIOTHEQUE	3 890,00 \$	3 890,00 \$
GRAND TOTAL	116 123,00 \$	116 123,00 \$

Adopté à l'unanimité.

15915-08-2013
point no 7a

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 713-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 590-2007 – DISTRICT ST-APOLLINAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage n° 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement n° 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande pour modifier les usages autorisés, ainsi que les hauteurs maximales des habitations à l'intérieur des zones 187R, 198R et 190R afin d'assouplir les possibilités de construction du secteur;

ATTENDU QU'il y a lieu d'enlever la note 1, d'autoriser les habitations unifamiliales isolées et jumelées et de modifier la hauteur maximale dans la zone 187R, ainsi que d'agrandir la zone 187R à même la zone 190R pour réduire cette dernière;

ATTENDU QUE dans les zones 190R et 198R il y a lieu d'ajouter les habitations unifamiliales jumelées comme usage autorisé, d'enlever la note 1 et de modifier les normes concernant la marge de recul avant minimale, les notes 3 et 4 et la hauteur maximale;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 8 juillet 2013 par André Sévigny, conseiller n° 5;



ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a eu lieu le 25 juin 2013;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 713-2013 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

15916-08-2013
point no 7b

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 714-2013 AYANT POUR EFFET D'ABROGER LE
RÈGLEMENT N° 687-2012**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale n° 594-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement n° 594-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE dans le but d'assouplir les possibilités de construction du secteur comprenant les zones 187R, 188R, 189R, 190R et 197R, il y a lieu d'abroger le règlement n° 687-2012 ajoutant lesdites zones dans le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale n° 594-2007 et par le fait même abroger l'article 3.8 et l'annexe 6 de ce dernier;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande la modification du présent amendement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 8 juillet 2013 par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a eu lieu le 25 juin 2013;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 714-2013 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

15917-08-2013
point no 7c

AUTORISATION CPTAQ – LOTS 3 688 361, 3 964 874 ET 3 974 875

ATTENDU QUE le 8 juillet dernier le conseil municipal a adopté la résolution n° 15884-07-2013 ayant pour effet d'appuyer une demande auprès de la CPTAQ pour l'exploitation d'une sablière sur le lot 3 383 171;

ATTENDU QUE le demandeur a acquis les lots 3 688 361, 3 964 874, 3 974 875 de la Municipalité afin d'avoir un accès à sa propriété et qu'il prévoit utiliser ce chemin pour l'exploitation de la sablière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie cette demande auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité.



15918-08-2013
point no 7d

DÉROGATION MINEURE – 751, RANG BOIS DE L'AIL

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 383 520 situé au 751, rang Bois de l'Ail dans la zone 17A;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2013-279 pour faire un agrandissement de 20.79 m carrés en cour arrière;

ATTENDU QUE la marge de recul arrière pour l'agrandissement sera de 4.3 m;

ATTENDU QUE la norme du règlement de zonage numéro 590-2007 pour la marge de recul arrière dans ce secteur est de 8 m;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de dérogation mineure numéro 2013-027 afin de réduire la marge arrière à 4.3 m;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 juillet 2013;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2013-027 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

15919-08-2013
point no 7e

DÉROGATION MINEURE – 12, CHEMIN DE LA CHUTE

ATTENDU QUE le demandeur est le futur propriétaire du lot 2 845 511 d'une superficie de 3395.1 m² situé au 12, chemin de la Chute dans la zone 30A;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de dérogation mineure numéro 2013-031 afin d'autoriser un lot non desservi, riverain d'un cours d'eau, d'une superficie de 3395.1 m²;

ATTENDU QUE la norme du règlement de lotissement numéro 591-2007 pour un terrain non desservi riverain d'un cours d'eau est de 3700 mètres carrés;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 juillet 2013;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de lotissement numéro 591-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2013-031 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

15920-08-2013
point no 7f

DÉROGATION MINEURE – 396, RUE DES BOIS

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 382 950 d'une superficie de 2437.6 m² et un frontage de 30.48 m, situé au 396, rue des Bois, dans la zone 34A;



ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de dérogation mineure numéro 2013-034 afin de diminuer les normes minimales pour la superficie et le frontage d'un terrain dans le secteur non desservi;

ATTENDU QUE la norme du règlement de lotissement numéro 591-2007 pour la superficie d'un terrain non desservi est de 2800 m² et la norme pour un frontage est de 45 m;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 juillet 2013;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de lotissement numéro 591-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2013-034 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

15921-08-2013
point no 7h

PIIA PATRIMOINE – 170, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 384 852 situé au 170, rue Principale dans la zone 127R;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2013-411 afin de démolir le patio arrière et construire un solarium;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007, en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande à l'unanimité l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis n° 2013-411.

Adopté à l'unanimité.

15922-08-2013
point no 7i

CESSION DE CHEMIN – RANG PRAIRIE GRILLÉE

ATTENDU QUE le 11 septembre 2006, il a été résolu d'abolir une portion du rang Prairie Grillée montrée au plan cadastral originaire, celle-ci n'ayant jamais été développée ni utilisée et passant sur les lots 49 à 53;

ATTENDU QU'une autre portion de ce chemin est également située sur une partie du lot 54, aujourd'hui connu comme étant le lot 3 584 346 du Cadastre du Québec, et que celle-ci n'a jamais été utilisée;

ATTENDU QUE lors de la réforme cadastrale, ce chemin a été inclus dans le lot rénové 3 584 346, sans qu'un acte de cession de la Municipalité n'ait été publié;

ATTENDU QUE l'assiette de ce chemin n'est pas prescriptible par occupation, celle-ci appartenant à la municipalité de Saint-Apollinaire.

ATTENDU QUE cette portion du chemin n'a jamais fait l'objet d'une désignation cadastrale avant que la réforme cadastrale ne l'inclue au lot 3 584 346;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4



ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Apollinaire ferme et abolisse la portion de l'ancien rang Prairie Grillée passant sur le lot 3 584 346 du Cadastre du Québec, autrefois composé des lots suivants :

1. Le lot 54-25;
2. Une partie du lot 54;
3. Une partie du rang Prairie Grillée, sans désignation cadastrale.

Que la municipalité de Saint-Apollinaire cède à monsieur Michel Morissette, propriétaire actuel du lot 3 584 346, ou à ses ayant droits, tous les titres, droits et intérêts qu'elle pourrait détenir dans cette portion de l'ancien rang Prairie Grillée passant sur le lot 3 584 346 du Cadastre du Québec.

Le Conseil autorise la mairesse, Ginette Moreau et la directrice générale, Martine Couture, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette cession.

Adopté à l'unanimité.

15923-08-2013
point no 9a

ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 717-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N^o 645-2010 SUR LES ALARMES-INCENDIE NON FONDÉES

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement n^o 645-2010 sur les alarmes incendies non fondées;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 8 juillet 2013, par Jonathan Moreau, conseiller n^o 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n^o 717-2013 soit et est adopté et qu'il soit décrété par règlement ce qui suit.

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

L'article 8 du règlement n^o 645-2010 est modifié pour se lire comme suit :

Article 8 : Présomption d'alarme incendie non fondée ou d'appel inutile :

8.1 Système d'alarme incendie ou CO non fondée

Une alarme est non fondée lorsqu'elle est déclenchée sans nécessité en raison de l'installation inappropriée du système d'alarme incendie, d'un défaut de son fonctionnement, d'une négligence dans son entretien, d'une manipulation inadéquate ou de toute autre négligence susceptible d'interférer avec son bon fonctionnement.

8.2 Appel au système 9-1-1, répétitif, inutile ou frivole

Un appel au système 9-1-1 est jugé répétitif, inutile ou frivole lorsque la situation a déjà été expliquée au plaignant et qu'elle ne comporte aucun danger pour la vie, les biens ou l'environnement des citoyens et qu'elle est conforme aux lois et règlements en vigueur.

La Municipalité est autorisée à réclamer de toute personne ayant utilisé le système téléphonique 9-1-1 les frais engagés par celle-ci lorsque l'appel 9-1-1 s'avère finalement répétitif, inutile ou frivole, lesquels frais sont établis, pour le service de sécurité incendie, à 200 \$.



ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-APOLLINAIRE, CE 12^e JOUR D'AOÛT 2013.

15924-08-2013
point no 10a

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 715-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N^o 318-98
SUR LA CIRCULATION**

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun de modifier certaines annexes du règlement n^o 318-98 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 8 juillet 2013, par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n^o 2;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n^o 715-2013 soit et est adopté et qu'il soit décrété par règlement ce qui suit.

ARTICLE 1

De modifier l'annexe A : **Les arrêts obligatoires (art. 4.1)**, comme suit :

Supprimer:

- Rue Chaîné en direction sud au coin de la rue Moreau
- Rue de l'Église en direction nord au coin de la rue des Pétunias
- Rue de l'Église en direction sud au coin de la rue des Pétunias
- Rue Laurier en direction est au coin de la Route 273
- Rue Laurier en direction ouest au coin de la Route 273
- Rue des Lilas en direction est au coin de la rue des Jonquilles
- Rue des Lilas en direction ouest au coin de la rue des Jonquilles
- Rue des Merles en direction nord au coin de la rue Industrielle
- Rue Moreau en direction ouest au coin de la rue Chaîné
- Rue des Pétunias en direction ouest au coin de la rue de l'Église
- Rue des Rosiers en direction est au coin de la rue de l'Entre-Deux
- Rue des Rosiers en direction ouest au coin de la rue de l'Entre-Deux
- Rue des Rosiers en direction est au coin de la rue du Muguet

Ajouter :

- Rue de l'Ancolie en direction ouest coin rue des Jonquilles
- Rue Aubin en direction est coin rue Marchand
- Rue Aubin en direction ouest coin rue Croteau
- Rue Boucher en direction ouest coin rue du Muguet
- Rue des Bouleaux en direction est coin rue du Muguet
- Rue des Campanules en direction ouest coin Route 273
- Rue des Campanules en direction ouest coin rue des Tulipes
- Rue des Cerisiers en direction ouest coin rue des Lupins
- Rue des Cerisiers en direction sud coin rue des Lupins-Chaîné
- Rue Cormiers en direction nord coin rue des Genévriers

- Rue Croteau en direction sud coin avenue des Générations
- Rue Demers en direction nord coin rue des Pins
- Rue Demers en direction nord coin rue Principale
- Rue Demers en direction sud coin rue des Pins
- Rue de l'Église en direction nord au coin de la rue des Jonquilles
- Rue de l'Église en direction sud au coin de la rue des Jonquilles
- Rue des Éperviers en direction est coin rue Demers
- Rue des Éperviers en direction nord coins Grand-Duc
- Rue des Genévriers en direction est coin Terry-Fox
- Rue du Grand-Duc en direction est coin de la rue Demers
- Rue des Jonquilles en direction ouest au coin de la rue de l'Église
- Rue des Jonquilles en direction sud coin avenue des Campanules



- Rue Legendre en direction nord coin rue Aubin
- Rue Legendre en direction sud coin avenue des Générations
- Rue des Lupins en direction est coin rue des Poiriers
- Rue des Lupins en direction ouest coin rue des Poiriers
- Rue Marchand en direction nord au coin de la rue Industrielle
- Rue Marchand en direction sud coin avenue des Générations
- Rue Moreau en direction est coin rue des Poiriers
- Rue Moreau en direction ouest coin rue des Poiriers
- Rue Moreau en direction ouest coin rue Moreau
- Rue des Oliviers en direction sud coin rue des Cerisiers
- Rue des Orchidées en direction ouest coins rue des Campanules
- Rue des Pins en direction est coin rue Demers
- Rue des Pins en direction ouest coin rue Demers
- Rue des Poiriers en direction nord coin rue des Lupins
- Rue Principale en direction est coin rue Roger
- Rue Principale en direction ouest coin rue Roger
- Rue Terry-Fox en direction sud coin rue des Genévriers
- Rue Terry-Fox en direction sud coin rue Moreau
- Rue des Tulipes en direction est coin rue des Campanules
- Rue des Tulipes en direction sud coin rue des Vignes

ARTICLE 2

De modifier l'annexe J : **Stationnement interdit (art. 6)**, comme suit :

Ajouter :

- Rue du Verger, des 2 côtés de la rue
- Rue des Jonquilles, à partir de la rue de l'Église, sur une longueur de 125 m vers l'est des 2 côtés de la rue

ARTICLE 3

De modifier l'annexe I : **Limite de vitesse (80 km/h) (art. 5.4)**, comme suit :

Chemins ou parties de chemins sur lesquels nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse supérieure à 80 km/h.

- Rue Industrielle (du 110, rue Industrielle jusqu'à la Route du Cap)

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-APOLLINAIRE, CE 12^e JOUR D'AOÛT 2013.

15925-08-2013
point no 10b

AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT CONCERNANT CERTAINES NUISANCES EN MATIÈRE DE DÉPÔTS DE NEIGE ET CONCERNANT L'ACCÈS AU SITE DE DÉPÔTS DE NEIGE USÉE

Avis de motion est par les présentes donné par Léopold Rousseau, conseiller no 1, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement no 717-2013 concernant certaines nuisances en matière de dépôts de neige et concernant l'accès au site de dépôts de neige usée.

15926-08-2013
point no 10c

ACCEPTATION DU PROLONGEMENT DE LA RUE TERRY-FOX INTERSECTION RUE MOREAU

ATTENDU QUE Paysagiste 2000 inc. et Développement 4 Côté ont reçu l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le prolongement de la rue Terry-Fox à l'intersection de la rue Moreau, sur le lot 5 332 153 et une partie du lot 5 265 278 sur une longueur de 24.25 m;



ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le certificat de réception provisoire approuvé par la firme SNC-Lavalin incluant la liste des travaux à compléter pour ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'acceptation du prolongement de la rue Terry-Fox à l'intersection de la rue Moreau, sur le lot 5 332 153 et une partie du lot 5 265 278 sur une longueur de 24.25 mètres.

La rue cédée gratuitement à la Municipalité par Paysagiste 2000 inc. et Développement 4 Côté est considérée comme rue publique, mais les promoteurs ne seront pas dégagés de leurs engagements et de leurs responsabilités quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

La Municipalité s'engage à faire l'entretien de la rue une fois l'acte de cession signé par les parties.

Le Conseil autorise la mairesse, Ginette Moreau et la directrice générale, Martine Couture, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette cession.

Adopté à l'unanimité

15927-08-2013
point no 10d

**PERMIS D'INTERVENTION - TRAVAUX À RÉALISER À L'INTÉRIEUR DE
L'EMPRISE DES ROUTES ÉTANT SOUS LA JURIDICTION DU MINISTÈRE DES
TRANSPORTS**

ATTENDU QUE la Municipalité peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout, etc.) pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE ces travaux sont effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention ou de voirie avant d'effectuer chacun des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, chaque fois qu'un permis d'intervention ou de voirie est délivré par le ministère des Transports du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité demande au ministère des Transports du Québec de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10 000 \$) puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture et l'inspecteur des travaux publics, Renault Lepage à signer les permis d'intervention et les permissions de voirie.

Que cette résolution abroge et remplace la résolution n^o 15892-07-2013 adoptée le 8 juillet dernier.

Adopté à l'unanimité.

15928-08-2013
point no 10e

**AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC
ET D'ÉGOUTS – PAYSAGISTE 2000 INC. ET GESTION R.D. (2003) INC.**

ATTENDU QUE Paysagiste 2000 inc. et Gestion R.D. (2003) inc. souhaitent procéder à des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur une longueur approximative de 730 mètres pour desservir environ 76 unités de logements dans le prolongement des rues des Cormiers, des Genévriers et Demers;



ATTENDU QUE les promoteurs doivent obtenir l'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP);

ATTENDU QUE la mise en place d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts dans ce secteur ne contrevient à aucun règlement municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation ou du permis d'exploitation du système d'aqueduc et d'égout.

Adopté à l'unanimité

15929-08-2013
point no 11a

DON AU FONDS SOUTIEN LAC-MÉGANTIC

ATTENDU QUE dans la nuit du 6 juillet dernier, le déraillement d'un train chargé de pétrole brut a provoqué des explosions et un incendie dévastateur au centre-ville de Lac-Mégantic;

ATTENDU QUE des équipes de la Croix-Rouge sont actuellement à l'œuvre afin de s'assurer que les besoins des personnes évacuées sont comblés. Certains sinistrés ont tout perdu, l'aide de tous est essentielle;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge nous mentionne que la meilleure façon d'aider est de faire un don en argent;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que, par souci de solidarité entre municipalités, un don de 5086 \$ sera versé au *Fonds soutien Lac-Mégantic* de la Croix-Rouge, ce qui équivaut à 1 \$ par habitant de Saint-Apollinaire, afin d'apporter une aide concrète et immédiate aux personnes touchées par cette catastrophe.

Adopté à l'unanimité.

15930-08-2013
point no 11b

CONTRIBUTION FINANCIÈRE – PORTES OUVERTES SUR LES FERMES DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE l'UPA tiendra cette année sa 11^e édition des *Portes ouvertes sur les fermes du Québec*, le 8 septembre prochain;

ATTENDU QUE 3 fermes de Lotbinière accueilleront les visiteurs, dont une ferme de Saint-Apollinaire, les Alpagas d'Apolline;

ATTENDU QU'afin de pouvoir répéter cette expérience enrichissante, une contribution financière est demandée, selon le plan de partenariat offert;

ATTENDU QUE cette activité connaît un grand succès d'année en année, en accueillant en moyenne 2000 visiteurs;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter le plan de partenariat « Majeur » consistant au prêt d'un chapiteau en toile et 100 \$ en argent.

Le nom de la Municipalité sera mentionné sur panneaux installés sur les fermes hôtes et une publicité de remerciement des commanditaires dans leur journal local.

Adopté à l'unanimité.



15931-08-2013
point no 12a

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N^o 676-2011
RELATIF À LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, LOCATIONS ET SERVICES
MUNICIPAUX**

Avis de motion est par les présentes donné par André Sévigny, conseiller no 5, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement ayant pour effet de modifier le règlement n^o 676-2011 relatif à la tarification de certains biens, locations et services municipaux.

15932-08-2013
point no 12b

PRÊT DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE POUR LE 12 OCTOBRE 2013

ATTENDU QU'une demande écrite a été effectuée afin d'obtenir la salle communautaire gratuite pour faire un encan chinois;

ATTENDU QUE cette activité vise à amasser des fonds pour Opération Enfant Soleil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à Carole-Anne Allard, l'organisatrice de cette activité, la salle communautaire gratuitement, le 12 octobre prochain, afin que les profits amassés soit remis en entier à Opération Enfant Soleil.

Adopté à l'unanimité.

15933-08-2013
point no 12c

PARTICIPATION AU TOURNOI DE GOLF ANNUEL DÉFI JEUNESSE QUÉBEC

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une invitation afin de participer à la 11^e édition du tournoi de golf-bénéfice pour Défi Jeunesse Québec le jeudi 29 août prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De participer au tournoi de golf annuel Défi Jeunesse Québec par l'achat d'une carte pour le souper au coût de 50 \$, afin de supporter financièrement les activités de Défi Jeunesse Québec, soutenant du même coup les étudiants engagés de façon concrète dans la voie de la réhabilitation.

Adopté à l'unanimité.

15934-08-2013
point no 12d

AUTORISATION TEMPORAIRE – RESTAURANT THAÏ ZONE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande afin de permettre l'installation temporaire d'un restaurant mobile, sur le terrain des loisirs;

ATTENDU QUE cette autorisation sera d'une durée maximale de 6 semaines;

ATTENDU QUE le restaurant Thai Zone s'engage à verser, comme compensation, une somme de 1500 \$ aux loisirs de St-Apollinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser l'installation d'un restaurant Thai Zone mobile sur le terrain des loisirs pour une période maximale de 6 semaines.

Adopté à l'unanimité



15935-08-2013
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 12 août 2013 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

15936-08-2013
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 12 août 2013, à 20 h 20.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,
Mairesse

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 9 septembre 2013
